

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Convocation¹

Mardi 21 mars 2017 - 14 h 00
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

1. Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005

76 (2016-2017) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.
- Vote de l'ensemble du projet de décret.

2. Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015

77 (2016-2017) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.
- Vote de l'ensemble du projet de décret.

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Julie de Groote

Vice-présidents : M. Olivier de Clippele, Mme Caroline Désir

Membres effectifs :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Véronique Jamoulle, Mme Catherine Moureaux, M. Sevkem Temiz

MR : M. Olivier de Clippele, M. Boris Dilliès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock

cdH : Mme Julie de Groote

Ecolo: M. Alain Maron

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysels, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind

MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux

DéFI : M. Serge de Patoul, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc Loewenstein

cdH : M. Benoît Cereux, M. Hamza Fassi-Fihri

Ecolo: M. Christos Doukeridis, Mme Isabelle Durant

site: www.parlementfrancophone.brussels

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).